

L'officier de police assure les fonctions de commandement opérationnel des services et d'expertise supérieure en matière de police et de sécurité intérieure. Il peut être responsable de la sécurité d'un secteur de sécurité publique, en charge de missions de renseignement ou d'enquête, responsable de services de maintien de l'ordre. Officier de police judiciaire, il conduit les enquêtes qui lui sont confiées ou dirige l'activité d'un groupe opérationnel ou d'une unité spécialisée. Il est placé sous l'autorité des commissaires de police qu'il seconde ou supplée dans l'exercice de leurs fonctions.

Concours externe d'officier de la police nationale

Profil du candidat

- femme/homme de nationalité française
- Accessible de 18 à 35 ans, avec un bac +3
- Bonne condition physique et casier judiciaire vierge
- qualités recherchées : initiative, analyse, réactivité, esprit d'équipe et cohésion de groupe